



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2005/23
1^{er} mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

**RAPPORT DE LA VINGT-TROISIÈME SESSION DE L'ORGANE
SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE, TENUE À MONTRÉAL,
DU 28 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2005**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 – 2	4
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour)	3 – 8	4
A. Adoption de l'ordre du jour	3 – 4	4
B. Organisation des travaux de la session	5	6
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président	6 – 7	6
D. Élection au Bureau de membres de remplacement.....	8	6
III. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 3 de l'ordre du jour)	9 – 14	7
A. Solutions envisageables pour les processus d'examen.....	9 – 12	7
B. Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2003	13	7

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
C. Rapport sur l'état d'avancement de l'examen des troisièmes communications nationales.....	14	8
IV. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 4 de l'ordre du jour).....	15 – 47	8
A. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.....	15 – 33	8
B. Compilation-synthèse des communications nationales initiales.....	34 – 41	10
C. Fourniture d'un appui financier et technique.....	42 – 47	12
V. MÉCANISME FINANCIER (CONVENTION) (Point 5 de l'ordre du jour).....	48 – 59	12
A. Fonds spécial pour les changements climatiques	48 – 50	12
B. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties.....	51 – 53	13
C. Questions relatives à l'application de la décision 5/CP.8.....	54 – 57	14
D. Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.....	58 – 59	14
VI. MÉCANISME FINANCIER (PROTOCOLE DE KYOTO) (Point 6 de l'ordre du jour).....	60 – 66	15
A. Fonds pour l'adaptation	60 – 64	15
B. Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial	65 – 66	15
VII. ARTICLE 6 DE LA CONVENTION (Point 7 de l'ordre du jour).....	67 – 80	16
VIII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU TITRE DE LA CONVENTION (Point 8 de l'ordre du jour)	81 – 89	18
IX. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 9 de l'ordre du jour).....	90 – 92	19
X. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION (Point 10 de l'ordre du jour).....	93 – 97	20

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
A. Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10).....	93	20
B. Questions concernant les pays les moins avancés	94 – 97	20
XI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES (Point 11 de l'ordre du jour)	98 – 112	21
A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005.....	98 – 105	21
B. Budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007.....	106	22
C. Liens institutionnels entre le secrétariat et l'Organisation des Nations Unies	107 – 109	22
D. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.....	110 – 112	22
XII. EXAMEN PÉRIODIQUE DES FONCTIONS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT (Point 12 de l'ordre du jour).....	113 – 116	23
XIII. QUESTIONS DIVERSES (Point 13 de l'ordre du jour)	117 – 119	23
A. Autres questions renvoyées par la Conférence des Parties	117	23
B. Autres questions renvoyées par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto	118	24
C. Autres questions.....	119	24
XIV. RAPPORT DE LA SESSION (Point 14 de l'ordre du jour).....	120	24
XV. CLÔTURE DE LA SESSION	121	24

Annexes

I. Projet de texte à examiner à la vingt-quatrième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	25
II. Membres en 2006 du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	26
III. Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi à sa vingt-troisième session.....	27

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt-troisième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) s'est tenue au Palais des Congrès de Montréal, à Montréal (Canada), du 28 novembre au 6 décembre 2005.
2. Le Président du SBI, M. Thomas Becker (Danemark), a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux représentants de toutes les Parties et aux observateurs. Il a également salué le Vice-Président du SBI, M. Heorhiy Veremiychyk (Ukraine) et le Rapporteur du SBI, M. Emilio Sempres (Panama).

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 28 novembre, le SBI a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBI/2005/11). Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹.
4. À la même séance, le SBI a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président;
 - d) Élection au Bureau de membres de remplacement.
 3. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Solutions envisageables pour les processus d'examen;
 - b) Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2003;
 - c) Rapport sur l'état d'avancement de l'examen des troisièmes communications nationales.

¹ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

4. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
 - a) Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - b) Compilation-synthèse des communications nationales initiales;
 - c) Fourniture d'un appui financier et technique.
5. Mécanisme financier (Convention):
 - a) Fonds spécial pour les changements climatiques;
 - b) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties;
 - c) Questions relatives à l'application de la décision 5/CP.8;
 - d) Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.
6. Mécanisme financier (Protocole de Kyoto):
 - a) Fonds pour l'adaptation;
 - b) Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial.
7. Article 6 de la Convention.
8. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
9. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
10. Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention:
 - a) Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10);
 - b) Questions concernant les pays les moins avancés.
11. Questions administratives, financières et institutionnelles:
 - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005;
 - b) Budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;
 - c) Liens institutionnels entre le secrétariat et l'Organisation des Nations Unies;
 - d) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.

12. Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBI a examiné cette question à sa 1^{ère} séance, le 28 novembre. Le Président a appelé l'attention des participants sur le projet de programme de travail affiché sur le site Web de la Convention. Sur proposition du Président, le SBI est convenu de suivre ce programme de travail.

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

6. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues respectivement le 28 novembre et le 6 décembre. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, en vertu duquel le SBI était appelé à élire son vice-président et son rapporteur. L'élection aux deux postes avait eu lieu pour la dernière fois à la vingt et unième session. Le Président a annoncé que des consultations étaient engagées en vue de la désignation de candidats et qu'il tiendrait les délégations informées de leur déroulement. Au cours de ces consultations, les Parties étaient invitées à garder présente à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager activement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par voie d'élection.

7. À la 4^e séance, le Président a fait savoir que les groupes régionaux étaient parvenus à un accord et il a proposé d'élire les candidats désignés. Le SBI a réélu M. Heorhiy Veremiychyk² (Ukraine) Vice-Président et a élu M^{me} Gladys K. Ramothwa (Botswana) Rapporteuse. Le Président a rappelé que le Vice-Président accomplirait un second et dernier mandat d'un an et que la Rapporteuse accomplirait un mandat initial d'un an, renouvelable une fois. Il a précisé que le Vice-Président et la Rapporteuse exerceraient leur mandat aux vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions et jusqu'à ce que leur successeur soit élu. Il a remercié le Bureau en place pour son travail.

D. Élection au Bureau de membres de remplacement

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

8. Le Vice-Président et la Rapporteuse élus représentant des Parties à la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto, il n'a pas été nécessaire d'élire de membres appelés à les remplacer.

² M. Heorhiy Veremiychyk (Ukraine) a démissionné du poste de vice-président du SBI le 8 décembre 2005. Le Groupe des États d'Europe orientale a désigné M. József Feiler (Hongrie) pour le remplacer.

**III. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**
(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Solutions envisageables pour les processus d'examen
(Point 3 a) de l'ordre du jour)

9. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues respectivement le 28 novembre et le 6 décembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2005/16. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³.

10. À sa 1^{re} séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Emily Ojoo-Massawa (Kenya) et M. Dimitrios Lalas (Grèce). À la 4^e séance, les Coprésidents ont rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

11. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions⁴ proposé par le Président, qui contenait un projet de décision⁵ sur le sujet à soumettre à la Conférence des Parties pour adoption à sa onzième session.

12. À la même séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions⁶ proposé par le Président, qui contenait un projet de décision⁷ sur le sujet à soumettre à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP) à sa première session.

**B. Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux
de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I
de la Convention pour la période 1990-2003**
(Point 3 b) de l'ordre du jour)

13. Le SBI a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 28 novembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2005/17 dont il a pris note. Des déclarations ont été faites par les représentants de quatre Parties.

³ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

⁴ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.23.

⁵ Pour le texte tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/CP/2005/5/Add.1, décision 7/CP.11.

⁶ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.24.

⁷ Pour le texte tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.3, décision 26/CMP.1.

**C. Rapport sur l'état d'avancement de l'examen des troisièmes
communications nationales**
(Point 3 c) de l'ordre du jour

14. Le SBI a examiné cette question à sa 1^{re} séance, le 28 novembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2005/INF.9 dont il a pris note.

**IV. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**
(Point 4 de l'ordre du jour)

**A. Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**
(Point 4 a) de l'ordre du jour

1. Délibérations

15. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues respectivement le 28 novembre et le 6 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2005/22 et Corr.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, dont un a parlé au nom des pays les moins avancés.

16. À la 1^{re} séance, le Président a invité M^{me} Emily Ojoo-Massawa (Kenya), Présidente du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) à rendre compte des activités du Groupe.

17. À la même séance, le Président a pris acte de la désignation de M. M. Asaduzzaman (Bangladesh) comme futur Président du GCE et de M^{me} Lilian Portillo (Paraguay) comme nouvelle Rapporteuse du Groupe.

18. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner cette question ainsi que celles relevant des alinéas *b* et *c* du même point de l'ordre du jour dans le cadre de consultations convoquées par M. La'avasa Malua (Samoa). À la 4^e séance, M. Malua a rendu compte des résultats de ces consultations.

19. À la même séance, le Président a informé le SBI que tous les membres du GCE en 2006 étaient désormais désignés (voir l'annexe II).

20. À la même séance, le Président a exprimé sa gratitude au Gouvernement sud-africain pour son offre d'accueillir l'atelier de formation pratique concernant les inventaires de gaz à effet de serre pour la région de l'Afrique.

21. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions⁸ proposé par le Président.

⁸ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.27.

2. Conclusions

22. Le SBI a pris note du rapport présenté oralement par la Présidente du GCE sur les résultats de sa cinquième réunion, tenue à Montréal (Canada), les 24 et 25 novembre 2005, et a accueilli avec satisfaction le rapport sur l'état d'avancement des activités du GCE établi par le secrétariat (FCCC/SBI/2005/22 et Corr.1).

23. Le SBI a pris note des résultats de l'atelier mondial de formation pratique à l'évaluation des mesures d'atténuation organisé à Séoul (République de Corée) du 26 au 30 septembre 2005 et a remercié le Gouvernement de la République de Corée de l'aide financière et de l'appui logistique qu'il avait fournis par le biais du Korea Energy Economics Institute.

24. Le SBI a exprimé sa gratitude aux Gouvernements de l'Australie, du Canada, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse pour leur contribution financière à l'élaboration des supports pédagogiques et leur appui à la participation d'experts de pays en développement à l'atelier mondial de formation pratique à l'évaluation des mesures d'atténuation.

25. Le SBI a pris note de la recommandation des participants à l'atelier relative à l'appui technique complémentaire à fournir pour l'utilisation de divers instruments et méthodes permettant d'évaluer les mesures d'atténuation et a prié le GCE de donner des conseils sur les moyens de faire en sorte que les activités complémentaires connexes de formation soient entreprises à l'initiative des pays.

26. Le SBI a approuvé les activités envisagées par le GCE pour 2006 concernant les ateliers pratiques de formation et l'assistance technique complémentaire aux Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Parties non visées à l'annexe I) en vue de continuer d'améliorer le processus d'élaboration de leurs communications nationales. Il a prié le GCE de conseiller les Parties, en collaboration avec le Groupe d'experts des pays les moins avancés, sur les moyens d'intégrer les informations contenues dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation dans les deuxièmes communications nationales et les communications nationales ultérieures.

27. Compte tenu des enseignements à retenir des ateliers pratiques de formation organisés jusque-là, le SBI a encouragé le GCE à mettre au point une stratégie de formation globale et d'un bon rapport coût-efficacité ainsi que d'autres modalités d'appui technique, dont la formation locale et la constitution de réseaux d'experts, pour aider les Parties à établir leurs communications nationales, en coopération avec le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales du Programme des Nations Unies pour le développement/Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) – et avec d'autres organisations compétentes.

28. Le SBI a encouragé le GCE à poursuivre sa collaboration avec le Groupe d'experts du transfert de technologies et le Groupe d'experts des pays les moins avancés dans l'exécution de son programme de travail. Il a demandé au secrétariat de continuer à faciliter la collaboration entre le GCE et le Programme d'aide à l'établissement des communications nationales, ainsi que d'autres organisations multilatérales et bilatérales, pour fournir un appui technique aux Parties non visées à l'annexe I dans l'élaboration de leurs communications nationales.

29. Le SBI a prié le GCE de formuler des recommandations sur les moyens de mieux rendre compte des projets proposés dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention, ainsi que de lui faire rapport et de lui donner des conseils à sa vingt-sixième session (mai 2007) sur les moyens de faciliter l'accès à un appui financier et technique en faveur de tels projets.

30. Le SBI a invité les Parties à fournir au secrétariat des renseignements sur les activités et les programmes en cours, notamment ceux bénéficiant d'un financement par des sources bilatérales et multilatérales, pour permettre au GCE de faire rapport au SBI à sa vingt-cinquième session (novembre 2006) sur les moyens de faciliter l'accès à l'appui financier et technique fourni aux fins de l'élaboration des communications nationales. Le SBI a décidé qu'il examinerait ce rapport à la même session au titre du point relatif à la fourniture d'un appui financier et technique.

31. Le SBI a dit attendre avec intérêt de recevoir le rapport sur l'examen de 41 communications nationales initiales émanant de Parties non visées à l'annexe I, y compris des recommandations sur les moyens d'améliorer l'élaboration des deuxièmes communications nationales et, le cas échéant, des communications nationales ultérieures, que le GCE présentera à la vingt-quatrième session du SBI (mai 2006). Il a prié le GCE de prendre en considération, en établissant ce rapport, la sixième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I figurant dans les documents FCCC/SBI/2005/18 et Add.1 à 6 et Add.3/Corr.1.

32. Le SBI a pris note des projets du GCE d'organiser en 2006 des ateliers de formation pratique aux évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et un atelier de formation pratique sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre pour l'Afrique. Il a remercié les Gouvernements indonésien et paraguayen de leurs offres d'accueillir les ateliers régionaux sur les évaluations de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation.

33. Le SBI a constaté qu'une partie seulement des ressources nécessaires pour les ateliers susmentionnés avait été collectée jusqu'ici et a instamment engagé les Parties à fournir des ressources supplémentaires en vue d'organiser ces activités. Le SBI a invité les Parties visées à l'annexe II de la Convention (Parties visées à l'annexe II) et les autres Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) qui étaient en mesure de le faire à fournir des ressources financières en faveur de ces ateliers et de l'exécution du programme de travail du GCE.

B. Compilation-synthèse des communications nationales initiales (Point 4 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

34. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues respectivement le 28 novembre et le 6 décembre (voir le paragraphe 18 ci-dessus). Il était saisi des documents FCCC/SBI/2005/18 et Add.1 à 6 et Add.3/Corr.1. Des déclarations ont été faites par les

représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁹, et un au nom des pays les moins avancés.

35. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions¹⁰ proposé par le Président.

2. Conclusions

36. Le SBI a pris note de la sixième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention figurant dans les documents FCCC/SBI/2005/18 et Add.1 à 6 et Add.3/Corr.1.

37. Le SBI a noté que, sur la base des informations contenues dans les documents susmentionnés, les Parties non visées à l'annexe I continuaient de remplir leurs engagements au titre du paragraphe 1 de l'article 4 et du paragraphe 1 de l'article 12 de la Convention.

38. Le SBI a invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 13 février 2006 au plus tard, leurs observations au sujet des documents susmentionnés afin qu'il les réunisse dans un document de la série MISC.

39. Le SBI a conclu qu'il étudierait la sixième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I et le document de la série MISC susmentionné à sa vingt-quatrième session (mai 2006) et qu'il établirait éventuellement un projet de décision sur la question en vue de son adoption par la Conférence des Parties à sa douzième session (novembre 2006).

40. Le SBI a noté la demande qu'il avait adressée au titre du point 4 a) de l'ordre du jour au GCE, concernant l'examen par ce dernier des communications nationales initiales, de prendre en considération les informations contenues dans les documents FCCC/SBI/2005/18 et Add.1 à 6 et Add.3/Corr.1 et dans le document de la série MISC mentionné au paragraphe 38.

41. Le SBI s'est félicité des progrès réalisés par les Parties non visées à l'annexe I concernant l'établissement de leurs communications nationales – progrès décrits dans le document FCCC/SBI/2005/18 et Add.1 à 6 et Add.3/Corr.1 – et a noté avec satisfaction que 129 Parties non visées à l'annexe I avaient jusque-là soumis leur communication nationale initiale. Le SBI a invité les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à présenter leur communication nationale initiale aussitôt que possible.

⁹ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

¹⁰ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.26.

C. Fourniture d'un appui financier et technique

(Point 4 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

42. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues respectivement le 28 novembre et le 6 décembre (voir le paragraphe 18 ci-dessus). Il était saisi du document FCCC/SBI/2005/INF.8. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

43. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions¹¹ proposé par le Président.

2. Conclusions

44. Le SBI a examiné le document FCCC/SBI/2005/INF.8, dans lequel figurait la liste des projets indiqués dans leurs communications nationales par les Parties non visées à l'annexe I, conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention.

45. Le SBI a rappelé qu'il avait demandé, au titre du point 4 a) de l'ordre du jour, au GCE de formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer la notification des projets indiqués dans les communications nationales conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention; de faire rapport sur les moyens d'améliorer l'accès à un appui financier et technique pour de tels projets; et de lui donner des avis sur cette question à sa vingt-sixième session (mai 2007).

46. Le SBI a invité les programmes d'assistance bilatérale et multilatérale à aider les Parties non visées à l'annexe I à concevoir et à mettre au point les propositions de projet indiquées dans les communications nationales conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention, puis à mettre en œuvre lesdits projets.

47. Le SBI a encouragé les Parties non visées à l'annexe I à soumettre leurs propositions de projet au FEM par l'intermédiaire des agents d'exécution de ce dernier, ainsi qu'aux programmes d'assistance bilatérale et multilatérale, afin d'obtenir un financement en temps voulu.

V. MÉCANISME FINANCIER (CONVENTION)

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Fonds spécial pour les changements climatiques

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

48. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues respectivement le 29 novembre et le 6 décembre. Il était saisi du projet de texte reproduit à l'annexe I du document FCCC/SBI/2005/10. Des déclarations ont été faites par les représentants de six Parties, dont un a

¹¹ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.25/Rev.1.

parlé au nom de la Communauté européenne et des ses États membres¹², et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

49. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner cette question ainsi que celles relevant des alinéas *b*, *c* et *d* du même point de l'ordre du jour dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Rawlestone Moore (Barbade) et M. Karsten Sach (Allemagne). À la 4^e séance, M. Sach a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

50. À sa 4^e séance, le SBI a examiné des projets de conclusions^{13, 14} proposés par le Président. Le SBI n'a pas adopté ces projets et a décidé de poursuivre son examen du Fonds spécial pour les changements climatiques à sa vingt-quatrième session (mai 2006), sur la base du projet de texte figurant à l'annexe I du document FCCC/SBI/2005/10.

B. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties (Point 5 b) de l'ordre du jour)

51. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues respectivement le 29 novembre et le 6 décembre (voir le paragraphe 49 ci-dessus). Il était saisi des documents FCCC/CP/2005/3 et Corr.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de 18 Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom des pays les moins avancés, un autre au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres¹⁵.

52. À la 2^e séance, le Président a invité le représentant du secrétariat du FEM à faire une déclaration.

53. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions¹⁶ proposé par le Président pour adoption par la Conférence des Parties à sa onzième session¹⁷.

¹² La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

¹³ FCCC/SBI/2005/L.34.

¹⁴ FCCC/SBI/2005/CRP.4.

¹⁵ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

¹⁶ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.30.

¹⁷ Pour le texte tel qu'il a été adopté, voir les conclusions à la section IV.A du document FCCC/CP/2005/5.

C. Questions relatives à l'application de la décision 5/CP.8

(Point 5 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

54. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues respectivement le 29 novembre et le 6 décembre, (voir le paragraphe 49 ci-dessus). Il était saisi du document FCCC/SBI/2005/INF.7. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

55. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions¹⁸ proposé par le Président.

2. Conclusions

56. Le SBI a pris note avec satisfaction du rapport sur l'expérience des fonds internationaux et des institutions financières multilatérales concernant les besoins d'investissement des pays en développement pour s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention (FCCC/SBI/2005/INF.7), établi par le secrétariat conformément à la décision 9/CP.10.

57. Il a décidé d'utiliser ce rapport à sa vingt-quatrième session (mai 2006), en même temps que le rapport sur l'évaluation du financement nécessaire pour aider les pays en développement à s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention (FCCC/SBI/2004/18), établi comme suite au mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du FEM par le secrétariat en collaboration avec le secrétariat de ce dernier, pour son troisième examen du fonctionnement du mécanisme financier, et de faire rapport à la Conférence des Parties à sa douzième session (novembre 2006).

D. Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

(Point 5 d) de l'ordre du jour)

58. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues respectivement le 29 novembre et le 6 décembre (voir le paragraphe 49 ci-dessus). Aucun document n'avait été établi au titre de ce point. Une communication, reçue du Groupe des 77 et de la Chine, a été publiée sous la cote FCCC/SBI/2005/CRP.3. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie qui a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

59. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions¹⁹ proposé par le Président, qui contenait un projet de décision²⁰ sur le sujet à soumettre à la Conférence des Parties pour adoption à sa onzième session.

¹⁸ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.28.

¹⁹ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.29.

²⁰ Pour le texte tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/CP/2005/5/Add.1, décision 5/CP.11.

VI. MÉCANISME FINANCIER (PROTOCOLE DE KYOTO)

(Point 6 de l'ordre du jour)

A. Fonds pour l'adaptation

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

60. Le SBI a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues respectivement le 29 novembre et le 6 décembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2005/19. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, un autre au nom de l'AOSIS, un autre au nom des pays les moins avancés, et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres²¹.

61. À sa 3^e séance, le SBI est convenu d'examiner cette question ainsi que celles relevant de l'alinéa *b* du même point de l'ordre du jour dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Rawleston Moore (Barbade) et M. Karsten Sach (Allemagne). À la 4^e séance, M. Moore a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

62. Des communications reçues du Groupe des 77 et de la Chine ainsi que de la Communauté européenne et de ses États membres ont été publiées sous les cotes FCCC/SBI/2005/CRP.1 et CRP.2.

63. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions²² proposé par le Président, qui contenait un projet de décision²³ sur le sujet à soumettre à la COP/MOP pour adoption à sa première session.

64. À la même séance, le Président a exprimé sa gratitude au Gouvernement canadien pour son offre d'accueillir en 2006 l'atelier sur le Fonds pour l'adaptation.

B. Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

65. Le SBI a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues respectivement le 29 novembre et le 6 décembre (voir le paragraphe 61 ci-dessus). Aucun document n'avait été établi au titre de ce point. Le SBI a toutefois décidé d'examiner le document FCCC/SBI/2005/19 au titre de ce point plutôt qu'à celui de l'alinéa *a* du même point de l'ordre du jour. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

66. À sa 4^e séance, le SBI a examiné le projet de conclusions²⁴ proposé par le Président, qui contenait un projet de décision pour adoption par la COP/MOP à sa première session. Le SBI a décidé de poursuivre son examen de l'application du mémorandum d'accord entre la

²¹ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

²² Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.32.

²³ Pour le texte tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.4, décision 28/CMP.1.

²⁴ FCCC/SBI/2005/L.33.

Conférence des Parties et le Conseil du FEM à sa vingt-quatrième session (mai 2006), sur la base du projet de texte figurant à l'annexe I du présent rapport.

VII. ARTICLE 6 DE LA CONVENTION

(Point 7 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

67. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re} et 4^e séances, tenues respectivement le 28 novembre et le 6 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2005/14 et 21. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres²⁵.

68. À la 1^{re} séance, le Président a invité le Directeur général des Services météorologiques malaisiens à rendre compte de l'atelier régional pour l'Asie et le Pacifique tenu à Yokohama (Japon) du 13 au 15 septembre 2005.

69. À la même séance, le Président a aussi invité le représentant du PNUE à informer les Parties des activités entreprises par le Programme à l'appui de l'article 6 de la Convention.

70. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Crispin D'Auvergne (Sainte-Lucie).

71. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions²⁶ proposé par le Président.

2. Conclusions

72. Le SBI a pris note des rapports sur les ateliers organisés dans les régions de l'Asie et du Pacifique (FCCC/SBI/2005/21) et de l'Amérique latine et des Caraïbes (FCCC/SBI/2005/14). Il a remercié les Gouvernements japonais et uruguayen d'avoir accueilli ces ateliers et les Gouvernements de l'Australie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse et des États-Unis d'Amérique ainsi que le PNUE d'avoir fourni un appui financier et technique.

73. Le SBI s'est félicité des progrès réalisés par les Parties, dans les quatre régions où des ateliers avaient eu lieu à ce jour, en ce qui concerne l'exécution des activités liées à l'application de l'article 6 de la Convention et du programme de travail de New Delhi relatif audit article. Il a noté leur désir de mettre au point des stratégies régionales pour les six piliers de cet article (éducation, formation, sensibilisation du public, participation publique, accès aux informations et coopération internationale).

²⁵ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

²⁶ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.18.

74. Le SBI a aussi noté que les ressources financières mises à disposition par différents moyens, notamment pour les communications nationales et d'autres activités habilitantes, ainsi que pour l'exécution du programme de travail de New Delhi ne suffisaient pas pour répondre aux besoins et préoccupations identifiés par les Parties. Il a invité instamment les Parties visées à l'annexe II, les autres Parties visées à l'annexe I qui sont en mesure de le faire ainsi que le FEM et les autres organismes bilatéraux et multilatéraux à continuer d'appuyer financièrement l'exécution des activités découlant de l'article 6 de la Convention.

75. Le SBI s'est félicité du lancement du prototype de centre d'échange d'informations sur les réseaux d'information (CC:iNet) au titre de l'article 6 de la Convention à sa vingt-troisième session et a remercié les Gouvernements de la France, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique de leur concours financier à ce projet. Le SBI a noté que le centre d'échange d'informations et son fonctionnement n'étaient actuellement financés que jusqu'au milieu de l'année 2006. Il a aussi pris note des offres faites par plusieurs entités de servir éventuellement de nœuds régionaux. Il a noté que le centre était l'un des nombreux outils disponibles pour encourager la poursuite de l'application de l'article 6. Il a invité instamment les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales en mesure de le faire à contribuer au succès du centre en lui fournissant les informations et documents utiles. Le SBI a aussi appelé les Parties et les organisations à mieux faire connaître le centre, lorsque cela est possible, par exemple en créant sur leurs propres sites Web des liens avec celui-ci.

76. Le SBI a noté que cinq pays avaient établi des points de contact au titre de l'article 6. Il a ensuite encouragé les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à en désigner et à en informer le secrétariat. Il a de plus invité instamment les Parties et les institutions en mesure de le faire à renforcer leurs points de contact afin de promouvoir les activités découlant de l'article 6.

77. Le SBI a aussi demandé aux Parties de communiquer au secrétariat, le 4 août 2006 au plus tard, leurs vues sur l'avancement des travaux relatifs au centre d'échange d'informations et sur les moyens de le rendre plus fonctionnel, multilingue et convivial, et a demandé au secrétariat de rassembler ces vues dans un document de la série «divers» qu'il examinerait à sa vingt-cinquième session (novembre 2006).

78. Le SBI a demandé au secrétariat d'établir, pour examen à sa vingt-cinquième session, un rapport de synthèse, fondé sur les rapports des ateliers, pour mettre en relief les questions et les thèmes communs en tant que moyen de faire plus largement connaître les résultats des ateliers.

79. Le SBI a réaffirmé la nécessité d'organiser un atelier sur l'article 6 pour aborder les besoins particuliers des petits États insulaires en développement (FCCC/SBI/2004/19, par. 65) et a demandé au secrétariat, sous réserve que les ressources soient disponibles, d'organiser un tel atelier avant sa vingt-cinquième session (novembre 2006). Il a appelé les Parties en mesure de le faire à fournir un appui financier pour tenir cet atelier.

80. Le SBI a noté que les informations contenues dans les communications mentionnées au paragraphe 77 et dans le rapport de synthèse mentionné au paragraphe 78 pourraient être utilisées par les Parties, en même temps que les autres communications sur l'article 6 qui continueraient à être fournies, afin de faire le point sur l'exécution du programme de travail de New Delhi conformément au paragraphe 3 de la décision 11/CP.8.

VIII. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU TITRE DE LA CONVENTION (Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

81. Le SBI a examiné cette question à ses 1^{re}, 2^e et 4^e séances, tenues respectivement les 28 et 29 novembre et le 6 décembre. Aucun document n'avait été établi au titre de ce point de l'ordre du jour. Les Parties ont toutefois décidé d'examiner également le document FCCC/SBI/2005/3 et Corr.1 au titre de ce point de l'ordre du jour. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres²⁷ et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

82. À sa 2^e séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Joyceline Goco (Philippines) et M. Anders Turesson (Suède). À la 4^e séance, les Coprésidents ont rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

83. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions²⁸ proposé par le Président.

2. Conclusions

84. Le SBI a de nouveau souligné l'importance du renforcement des capacités des pays en développement, élément qui joue un rôle critique dans l'application de la Convention.

85. Le SBI a accueilli avec satisfaction le rapport du FEM (FCCC/CP/2005/3 et Corr.1), en particulier les parties concernant le renforcement des capacités, et a pris note de la sixième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (FCCC/SBI/2005/18 et Add.1 à 6 et Add.3/Corr.1).

86. Le SBI a de nouveau prié le secrétariat:

- a) De présenter à chaque session de la Conférence des Parties des rapports sur les activités exécutées afin de mettre en œuvre le cadre pour le renforcement des capacités, conformément au paragraphe 9 de la décision 2/CP.7;
- b) De diffuser, en coopération avec le FEM et ses agents d'exécution, un document d'information sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de projets et programmes de renforcement des capacités, et d'en faciliter la publication sur le site Web de la Convention, en tenant compte de la décision 2/CP.10;
- c) De faire rapport sur les progrès accomplis par le FEM dans l'élaboration, conformément à la décision 4/CP.9, d'indicateurs de performance en matière de renforcement des capacités.

²⁷ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

²⁸ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.36.

87. Le SBI a réaffirmé que les activités de renforcement des capacités menées par le FEM devraient être guidées par les décisions 2/CP.7 et 2/CP.10, et a souligné que le Fonds devrait œuvrer diligemment à la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités, conformément à la décision 2/CP.7. Il a noté avec satisfaction qu'une auto-évaluation nationale des capacités était en cours dans 153 pays, mais a constaté que d'autres pays ne s'étaient pas encore attelés à la tâche et a encouragé le FEM à continuer d'offrir les ressources financières nécessaires aux pays en développement restants qui pouvaient y prétendre pour qu'ils puissent procéder à cette auto-évaluation avant la vingt-quatrième session du SBI (mai 2006).

88. Le SBI s'est félicité du programme du FEM en faveur des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement, qui devrait être guidé par le paragraphe 15 de l'annexe de la décision 2/CP.7. Il a noté que, pour chaque pays, on exécuterait un projet de moyenne ampleur au niveau national, pour lequel on ferait appel à des microfinancements, afin d'accélérer le renforcement des capacités.

89. Le SBI a décidé que les présentes conclusions ainsi que les communications soumises par les Parties conformément à la décision 2/CP.10, qui pourraient comprendre des avis sur les méthodes et sur des questions stratégiques, seraient prises en compte pour le suivi et l'examen futur du cadre pour le renforcement des capacités.

IX. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU TITRE DU PROTOCOLE DE KYOTO (Point 9 de l'ordre du jour)

90. Le SBI a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues respectivement le 29 novembre et le 6 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2005/MISC.3 et Add.1. Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

91. À sa 3^e séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Joyceline Goco (Philippines) et M. Anders Turesson (Suède). À la 4^e séance, M. Turesson a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

92. À la même séance, le SBI a examiné et adopté les projets de conclusions^{29,30} proposés par le Président, qui contenaient des projets de décision^{31,32} sur le sujet, à soumettre à la COP/MOP pour adoption à sa première session.

²⁹ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.35.

³⁰ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.37.

³¹ Pour le texte tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.4, décision 29/CMP.1.

³² Pour le texte tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.4, décision 30/CMP.1.

X. APPLICATION DES PARAGRAPHES 8 ET 9 DE L'ARTICLE 4 DE LA CONVENTION

(Point 10 de l'ordre du jour)

A. Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte (décision 1/CP.10)

(Point 10 a) de l'ordre du jour)

93. Le SBI a examiné cette question à sa 2^e séance, le 29 novembre. Aucun document n'avait été établi au titre de ce point. Les vues communiquées par le Gouvernement saoudien au sujet de la réunion d'experts de présession sur les mesures de riposte, tenue avant la vingt-troisième session du SBI, ainsi que de celle sur la diversification économique qui devait se tenir avant la vingt-quatrième session, sont consignées dans le document FCCC/SBI/2005/MISC.4. Des déclarations ont été faites par les représentants de neuf Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³³, un autre au nom des pays les moins avancés et un autre au nom de l'AOSIS. Le SBI a pris note de ces déclarations.

B. Questions concernant les pays les moins avancés

(Point 10 b) de l'ordre du jour)

94. Le SBI a examiné cette question à ses 2^e et 4^e séances, tenues respectivement le 29 novembre et le 6 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2005/12 et 20 et FCCC/TP/2005/2, 3, 4 et 5. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom des pays les moins avancés et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres³⁴.

95. À la 2^e séance, le Président a invité M. Paul Desanker (Malawi), Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés, à rendre compte des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts.

96. À la même séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M^{me} Dechen Tsering (Bhoutan) et M^{me} Aloisia Wörgetter (Autriche). À la 4^e séance, M^{me} Tsering a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

97. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions³⁵ proposé par le Président, qui contenait un projet de décision³⁶ sur le sujet à soumettre à la Conférence des Parties pour adoption à sa onzième session.

³³ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

³⁴ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

³⁵ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.17.

³⁶ Pour le texte tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/CP/2005/5/Add.1, décision 4/CP.11.

XI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES, FINANCIÈRES ET INSTITUTIONNELLES

(Point 11 de l'ordre du jour)

A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005

(Point 11 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

98. Le SBI a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues respectivement le 29 novembre et le 6 décembre. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2005/13 et INF.10 ainsi que du projet de texte figurant à l'annexe II du document FCCC/SBI/2005/10.

99. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté les projets de conclusions^{37,38} proposés par le Président.

2. Conclusions

Convention

100. Le SBI a pris note du rapport sur l'exécution du budget au titre de la Convention pour l'exercice biennal 2004-2005 au 30 juin 2005 (FCCC/SBI/2005/13).

101. Il a également pris note de l'état des contributions au 31 octobre 2005, présenté dans le document FCCC/SBI/2005/INF.10, et a exprimé sa gratitude aux Parties qui avaient ponctuellement versé leurs contributions au budget de base de la Convention, et en particulier à celles qui avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Il a en outre instamment demandé aux Parties qui ne l'avaient pas encore fait de verser leurs contributions aussitôt que possible.

102. Le SBI a décidé de recommander un projet de décision sur les questions administratives et financières (FCCC/SBI/2005/L.21/Add.1)³⁹ pour adoption par la Conférence des Parties à sa onzième session.

Protocole de Kyoto

103. Le SBI a pris note du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 au 30 juin 2005 (FCCC/SBI/2005/13).

104. Il a également pris note de l'état des contributions au 31 octobre 2005, présenté dans le document FCCC/SBI/2005/INF.10, et a exprimé sa gratitude aux Parties qui avaient ponctuellement versé leurs contributions au compte de l'allocation transitoire du Protocole

³⁷ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.21.

³⁸ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.22.

³⁹ Pour le texte tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/CP/2005/5/Add.1, décision 13/CP.11.

de Kyoto, et en particulier à celles qui avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Il a en outre instamment demandé aux Parties qui ne l'avaient pas encore fait de verser leurs contributions au compte de l'allocation transitoire du Protocole de Kyoto aussitôt que possible.

105. Le SBI a décidé de recommander un projet de décision sur les questions administratives et financières (FCCC/SBI/2005/L.22/Add.1)⁴⁰ pour adoption par la COP/MOP à sa première session.

B. Budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

(Point 11 b) de l'ordre du jour

106. Le SBI a examiné cette question à sa 3^e séance, le 29 novembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2005/INF.6 dont il a pris note.

C. Liens institutionnels entre le secrétariat et l'Organisation des Nations Unies

(Point 11 c) de l'ordre du jour

107. Le SBI a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues respectivement le 29 novembre et le 6 décembre. Il était saisi du document FCCC/SBI/2005/15. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres⁴¹ et un autre au nom de l'AOSIS.

108. À sa 3^e séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Masao Nakayama (Micronésie). À la 4^e séance, M. Nakayama a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

109. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions⁴² proposé par le Président, qui contenait un projet de décision⁴³ sur le sujet à soumettre à la Conférence des Parties pour adoption à sa onzième session.

D. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto

(Point 11 d) de l'ordre du jour

110. Le SBI a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues respectivement le 29 novembre et le 6 décembre. Il était saisi du document FCCC/KP/CMP/2005/6.

⁴⁰ Pour le texte tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.4, décision 35/CMP.1.

⁴¹ La Bulgarie, la Roumanie et la Croatie se sont associées à cette déclaration.

⁴² Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.19.

⁴³ Pour le texte tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/CP/2005/5/Add.1, décision 11/CP.11.

Des déclarations ont été faites par les représentants de deux Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

111. À sa 3^e séance, le SBI est convenu d'examiner cette question dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Masao Nakayama (Micronésie). À la 4^e séance, M. Nakayama a rendu compte des résultats des consultations tenues dans ce cadre.

112. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions⁴⁴ proposé par le Président, qui contenait un projet de décision⁴⁵ sur le sujet à soumettre à la COP/MOP pour adoption à sa première session.

XII. EXAMEN PÉRIODIQUE DES FONCTIONS ET ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

(Point 12 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

113. Le SBI a examiné cette question à ses 3^e et 4^e séances, tenues respectivement le 29 novembre et le 6 décembre.

114. À sa 4^e séance, le SBI a examiné et adopté le projet de conclusions⁴⁶ proposé par le Président.

2. Conclusions

115. Le SBI a pris note des renseignements relatifs aux fonctions et activités du secrétariat présentés dans plusieurs documents, en particulier le document FCCC/SBI/2005/13.

116. Le SBI est convenu de se saisir à nouveau de cette question à sa vingt-cinquième session (novembre 2006), conformément à la décision prise à sa vingt et unième session de continuer à l'examiner chaque année.

XIII. QUESTIONS DIVERSES

(Point 13 de l'ordre du jour)

A. Autres questions renvoyées par la Conférence des Parties

(Point 13 a) de l'ordre du jour)

117. Aucune autre question n'a été soulevée ni examinée.

⁴⁴ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.31.

⁴⁵ Pour le texte tel qu'il a été adopté, voir le document FCCC/KP/CMP/2005/8/Add.4, décision 33/CMP.1.

⁴⁶ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.20.

**B. Autres questions renvoyées par la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**
(Point 13 b) de l'ordre du jour)

118. Aucune autre question n'a été soulevée ni examinée.

C. Autres questions
(Point 13 c) de l'ordre du jour)

119. Aucune autre question n'a été soulevée ni examinée.

XIV. RAPPORT DE LA SESSION
(Point 14 de l'ordre du jour)

120. À sa 4^e séance, le 6 décembre, le SBI a examiné et adopté le projet de rapport de sa vingt-troisième session⁴⁷. À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé la Rapporteuse à achever l'établissement du rapport de la session, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

XV. CLÔTURE DE LA SESSION

121. À la 4^e séance, le 6 décembre, le Président a remercié les représentants, les présidents des groupes de contact et les organisateurs des consultations pour leur contribution. Il a remercié aussi le secrétariat pour son appui.

⁴⁷ Publié sous la cote FCCC/SBI/2005/L.16.

Annexe I

**Projet de texte à examiner à la vingt-quatrième session de
l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

À sa vingt-troisième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre a décidé de poursuivre à sa vingt-quatrième session (mai 2006) l'examen des questions relatives à l'application du mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial, en s'appuyant sur le projet de texte ci-après.

Projet de décision -/CMP.1

**Application du mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du
Fonds pour l'environnement mondial**

[La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto,

Rappelant le paragraphe 3 de l'article 11 de la Convention,

Rappelant également les articles 10 et 11 du Protocole de Kyoto,

Rappelant en outre la décision 12/CP.2,

1. *Décide d'appliquer, mutatis mutandis, le mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial qui figure en annexe à la décision 12/CP.2;*
2. *Décide de transmettre la présente décision au Conseil du Fonds pour l'environnement mondial;*
3. *Invite le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial à examiner la présente décision et à communiquer sa réponse à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.]*

Annexe II

Membres en 2006 du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Afrique

M^{me} Madeline Diouf (Sénégal)
M^{me} Emily Ojoo-Massawa (Kenya)
M^{me} Marilia Manjate (Mozambique)
M. Samuel Adejuwon (Nigéria)
M. Mohammed Etayari (Libye)

Asie

M. Muhammad Mundicar (Koweït)
M. Jose Villarin (Philippines)
M. Vute Wangwacherakul (Thaïlande)
M. Jae-Kyu Lim (République de Corée)
M. M. Asaduzzaman (Bangladesh)

Amérique latine et Caraïbes

M. Arthur Rolle (Bahamas)
M. Luis Paz Castro (Cuba)
M. Luis Santos (Uruguay)
M^{me} Lillian Portillo (Paraguay)
M. Carlos Fuller (Belize)

Parties visées à l'annexe I de la Convention

M. Jack Fitzgerald (États-Unis d'Amérique)
M. Othmar Schwank (Suisse)
M^{me} Riita Kristiina Pipatti (Finlande)
M. Satender Singh (Canada)
M^{me} Renata Vandeputte (Belgique)
M. Alexander Pisarenko (Ukraine)

Organisations internationales

M^{me} Martha Perdomo (Programme d'aide à l'établissement des communications nationales du Programme des Nations Unies pour le développement)

M. Taka Hiraishi (Équipe spéciale des inventaires de gaz à effet de serre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)

M. George Manful (Programme des Nations Unies pour l'environnement)

Annexe III

**Documents dont l'Organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi
à sa vingt-troisième session**

Documents établis pour la session

FCCC/SBI/2005/11	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2005/12	Rapport intérimaire du Groupe d'experts des pays les moins avancés. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2005/13	Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 au 30 juin 2005. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2005/14	Rapport sur les travaux de l'atelier consacré à l'article 6 de la Convention dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2005/15	Reconduction des liens institutionnels entre le secrétariat et l'Organisation des Nations Unies. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2005/16	Rationalisation des processus d'examen prévus au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2005/17	Données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre pour la période 1990-2003 et état de la situation en ce qui concerne leur notification. Note du secrétariat
FCCC/SBI/2005/18	Sixième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Note du secrétariat. Résumé analytique
FCCC/SBI/2005/18/Add.1	Sixième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Le développement durable et la prise en compte des considérations relatives aux changements climatiques dans les plans à moyen et à long terme
FCCC/SBI/2005/18/Add.2	Sixième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Les inventaires des émissions anthropiques par les sources et des absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre

- FCCC/SBI/2005/18/Add.3 Sixième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Mesures visant à aider à faire face aux changements climatiques
- FCCC/SBI/2005/18/Add.4 Sixième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Recherche et observation systématique
- FCCC/SBI/2005/18/Add.5 Sixième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Incidences des changements climatiques, mesures d'adaptation et stratégies de riposte
- FCCC/SBI/2005/18/Add.6 Sixième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Note du secrétariat. Additif. Éducation, formation et sensibilisation du public
- FCCC/SBI/2005/19 Mécanisme financier aux fins du Protocole de Kyoto: mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial. Note du secrétariat
- FCCC/SBI/2005/20 Rapport intérimaire du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour la période biennale 2004-2005. Note du secrétariat
- FCCC/SBI/2005/21 Rapport sur les travaux de l'atelier consacré à l'article 6 de la Convention dans la région de l'Asie et du Pacifique. Note du secrétariat
- FCCC/SBI/2005/22 Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Note du secrétariat
- FCCC/SBI/2005/INF.6 Work programme for the secretariat for the biennium 2006–2007. Note by the Executive Secretary
- FCCC/SBI/2005/INF.7 Experience of international funds and multilateral financial institutions relevant to the investment needs of developing countries in meeting their commitments under the Convention. Note by the secretariat
- FCCC/SBI/2005/INF.8 Provision of financial and technical support. List of projects submitted by Parties not included in Annex I to the Convention. Note by the secretariat

FCCC/SBI/2005/INF.9	Status report on the review of third national communications. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2005/INF.10	Status of contributions as at 31 October 2005. Note by the secretariat
FCCC/SBI/2005/MISC.3	Additional priority areas for capacity-building relating to the implementation of the Kyoto Protocol. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2005/MISC.4	Issues relating to the implementation of decision 1/CP.10. Submissions from Parties
FCCC/TP/2005/2	Synthesis of available information for the preparation of national adaptation programmes of action. Technical paper
FCCC/TP/2005/3	Synergy among multilateral environmental agreements in the context of national adaptation programmes of action. Technical paper
FCCC/TP/2005/4	Regional synergy in the context of national adaptation programmes of action. Technical paper
FCCC/TP/2005/5	Elements for implementation strategies for national adaptation programmes of action. Technical paper
FCCC/SBI/2005/L.16	Projet de rapport de la vingt-troisième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
FCCC/SBI/2005/L.17	Prolongation du mandat du Groupe d'experts des pays les moins avancés. Projet de conclusions présenté par le Président
FCCC/SBI/2005/L.18	Article 6 de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2005/L.19	Liens institutionnels entre le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2005/L.20	Examen périodique des fonctions et activités du secrétariat. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2005/L.21	Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 au 30 juin 2005. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2005/L.21/Add.1	Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 au 30 juin 2005. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

- FCCC/SBI/2005/L.22 Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 au 30 juin 2005. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2005/L.22/Add.1 Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 au 30 juin 2005. Projet de conclusions proposé par le Président. Additif. Recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre
- FCCC/SBI/2005/L.23 Processus d'examen au cours de la période 2006-2007 pour les Parties visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2005/L.24 Processus d'examen au cours de la période 2006-2007 pour les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également des Parties au Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2005/L.25/Rev.1 Fourniture d'un appui financier et technique. Projet révisé de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2005/L.26 Compilation-synthèse des communications nationales initiales. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2005/L.27 Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2005/L.28 Questions relatives à l'application de la décision 5/CP.8. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2005/L.29 Directives supplémentaires à l'intention d'une entité chargée du fonctionnement du mécanisme financier. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2005/L.30 Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2005/L.31 Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2005/L.32 Mécanisme financier – Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
- FCCC/SBI/2005/L.33 Directives à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial. Projet de conclusions proposé par le Président

FCCC/SBI/2005/L.34	Fonds spécial pour les changements climatiques. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2005/L.35	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2005/L.36	Renforcement des capacités au titre de la Convention. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2005/L.37	Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto. Projet de conclusions proposé par le Président
FCCC/SBI/2005/CRP.1	Draft decision proposed by Jamaica on behalf of the Group of 77 and China
FCCC/SBI/2005/CRP.2	Elements for a draft decision on the Adaptation Fund proposed by the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland on behalf of the European Community and its Member States
FCCC/SBI/2005/CRP.3	Draft decision proposed by Jamaica on behalf of the Group of 77 and China
FCCC/SBI/2005/CRP.4	Proposal by the Chair of the Subsidiary Body for Implementation

Autres documents disponibles

FCCC/CP/2005/3	Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties. Note du secrétariat.
FCCC/KP/CMP/2005/6	Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto. Note du secrétariat.
FCCC/SBI/2005/10 et Add.1	Rapport de la vingt-deuxième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Bonn du 20 au 27 mai 2005.
FCCC/SBI/2004/18	Rapport sur l'évaluation des moyens financiers nécessaires pour aider les pays en développement à s'acquitter de leurs engagements au titre de la Convention, établi comme suite au mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial. Note du secrétariat.
FCCC/SBI/2004/19	Rapport de la vingt et unième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, tenue à Buenos Aires du 6 au 14 décembre 2004.